



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice 19  
présents 15  
votants 18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

### DELIBERATION N° 106/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Acceptation d'un don  
d'un garage situé route  
de Vintimille

**ABSENTS :** Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Paul REY

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que Madame Annick NICOLAS et Monsieur Joseph FLORINI, enfants héritiers de Monsieur Diégo FLORINI, souhaitent faire don à la Commune d'un garage situé au lieu-dit Caravan, 75 route de Vintimille et cadastré Section G n° 267.

**Vu** le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1

**Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir accepter ce don.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**ACCEPTE** le don de Madame Annick NICOLAS et Monsieur Joseph FLORINI.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Paul REY

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN